



UNION NATIONALE DES SYNDICATS
FORCE OUVRIERE DE LA SANTE PRIVEE

FO
la force syndicale

ORDONNANCES MACRON

**C'est maintenant
qu'il faut arrêter les plans de
destruction de nos droits !**

De trop nombreux thèmes pourraient être exclus des négociations de branche et renvoyés à celles de l'entreprise, là où le rapport de force, pour négociateur, est le plus fragile.

Les salariés de la santé privée vont être directement impactés par les Ordonnances Macron. Ces ordonnances prévoient 11 thèmes de négociation dans la branche dont deux concernant les salaires, à savoir le coefficient hiérarchique et salaire minimum. L'ensemble des autres points relatifs au salaire sera transféré directement dans l'entreprise si la branche ne les verrouille pas, c'est ce combat que viennent de gagner les routiers et les dockers et qui s'ouvre dans le bâtiment. Pour notre secteur les éléments qui sont menacés sont les primes de nuit, de dimanche, de jour férié, les indemnités fonctionnelles ou de sujétions, de déroulement de carrière, le 13ème mois, l'indemnité de départ en retraite, la prime décentralisée à la FEHAP etc. Négocier ces primes dans l'entreprise, c'est permettre de les adapter aux budgets des entreprises que la Ministre prévoit de réduire de façon drastique.

De plus, la fusion des Instances Représentatives du Personnel prévoit de faire disparaître le CHSCT et de réduire le nombre de nos représentants du personnel. Dans les établissements de moins de 50 salariés, les délégués du personnel non mandatés par un syndicat, pourraient signer des accords bien inférieurs à la Convention Collective et au Code du Travail.

Avec ces ordonnances, nous pouvons légitimement craindre une attaque de nos fédérations patronales, comme cela s'est passé avec les accords "temps de travail" suite à la Loi EL KHOMRI.

**EXIGEONS
DÈS
MAINTENANT**

- **Le retrait immédiat des Ordonnances Macron.**
- **La fin des restrictions budgétaires massives dans la santé et pour l'obtention des effectifs nécessaires dans toutes les structures et pour les EHPAD : 1 poste soignant pour 1 résident.**
- **L'amélioration des conditions de travail.**
- **L'augmentation des salaires et notamment de la valeur du point dans les Conventions Collectives Nationales.**
- **Des accords de branche qui préservent l'ensemble de nos garanties conventionnelles.**

Répondons massivement à l'appel des confédérations syndicales CGT, FO, ainsi que Solidaires et la FSU les organisations de jeunesse UNEF, UNL, FIDL.

SALARIES DU SECTEUR PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF ET DU SECTEUR COMMERCIAL,

**TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION
LE JEUDI 16 NOVEMBRE 2017**